

Le CHASSEUR VAROIS

Magazine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var

N° 31 - AOÛT - 2022

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE EXCELLENTE
SAISON CYNEGETIQUE 2022-2023



Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine !



Fédération Départementale des Chasseurs

du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 22 60 83 83

Fax : +33(0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com>

Mail : contact@fdc83.com



SOMMAIRE

| | |
|-------|--|
| 04 | Réglementation piste et pénétrations des massifs |
| 05 | Chasse traditionnelles : l'été de tous les dangers La LPO déboutée de son appel [...] |
| 06 | Willy SCHRAEN réélu pour un 2 ^e mandat [...] |
| 07 | Laurent FAUDON nouveau président de la FRC PACA |
| 08 | Haltes aux mensonges |
| 09-11 | L'indemnisation des dégâts agricoles [...] |
| 12 | Loup ! L'OFB aurait changé les piles de la [...] |
| 13 | Un nouveau président et bureau pour l'APAV |
| 14 | La solidarité pas un vain mot pour les chasseurs Un dimanche à la chasse |
| 15 | Fédération des gardes particuliers du Var [...] |
| 16-17 | Salon de la chasse et de la ruralité (ADJCV) |
| 18 | 100 Société de chasse de Ramatuelle |
| 19-21 | 23 ^e Championnat d'Europe imitation chant des oiseaux |
| 21 | TAN à Roquebrune-sur-Argens Hommage à Yvon LAUGIER |
| 23 | Heures légales [...] du soleil et petites annonces |

INFORMATIONS UTILES

| | |
|---|--|
| Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01 41 09 65 10 - Site : www.chasseurdefrance.com | IMPCF Tél. : 04 66 35 93 15 - Site : www.impcf.eu |
| Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04 98 01 32 50 - Site : www.onf.fr | Office Français de la Biodiversité (OFB) Tél. 04 94 68 76 59 - Site : www.ofb.gouv.fr |
| Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon | Les lieutenants de Louveterie du Var Le président : Emile SAMAT Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11 |
| Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Le président : Claude GAIERO - Tél. : 06 72 36 35 83 Site : www.piegeurduvar.fr - Mail : piegeurduvar@gmail.com | Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge Le Président : Jean-Louis BRIATORE (UNUCR) Tél. : 06 26 31 85 15 - Site : www.unucr.fr |
| AFACCC83 Le président : Alain ZACCHEI - Tél : 06.70.84.69.29 Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61 Mail. : gbleu83@hotmail.fr | ADCGG83 Le président : Gérard ARNOULT - Tél. : 06 07 56 58 01 Site : www.ancgg.org/ad83 - Email : arnoultge@wanadoo.fr |
| Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV) Frédéric ALBERCA Tél. : 06.16.57.1.44 Site : www.fgpv.fr - Mail : fgpv@sfr.fr | Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert) Le président : Lionel QUENO Tél. : 06 03 83 28 56 |
| Amicale des Gardes Particulier Stéphane SERNA et François MITRAN Tel : 06 12 35 52 97 Mail : fmitran@orange.fr | Association Des Jeunes Chasseurs du Var (ADJC83) Adrien DOVETTA - Tél : 06.79.40.02.32 Mail : adrien.dovetta@gmail.com Site : associationdesjeuneschasseursduvar.s2.yapla.com/fr |

| | | |
|---|--|---|
| ÉDITEUR DE PUBLICATION FDC83 Directeur et Rédacteur en chef : Laurent FAUDON, Président FDC83 | ADMINISTRATION, PUBLICITÉ PETITES ANNONCES Téléphone réservé aux futurs et aux annonceurs : 07 88 57 84 82 Mail : mag@fdc83.com | RÉDACTION FDC83, ElanCom, Christel HELSTROFFER |
| | | DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253 |
| IMPRESSION Print concept Traverse de la Bourgade 13400 AUBAGNE | © CRÉDIT PHOTOS FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER, Dominique Gest | CONCEPTION DE LA MAQUETTE ET MISE EN PAGE ElanCom Mail : contact.elancom@gmail.com |



Chers amis,

Une nouvelle saison cynégétique a déjà débuté depuis le 1^{er} juin avec la préouverture du sanglier pour les communes classées en rouge et noir et pour le tir d'été du brocard ! Cette année nous avons été obligés de nous plier à l'arrêté ministériel pour la préouverture et c'est la raison pour laquelle la préouverture se fera le lundi 15 août pour les autres communes. D'autre part, malgré la sécheresse extrême que nous subissons, je tiens à remercier toutes les battues qui se mobilisent sur le terrain afin d'éviter d'énormes dégâts de grand gibier !

Un mot sur les chasses traditionnelles et évidemment celle qui nous concerne « *la chasse à la glu* »

Pour rappel, comme je vous l'ai expliqué lors de notre congrès annuel du mois d'avril, un groupe de travail a réécrit un arrêté afin qu'il soit présenté lors du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage du mois de juillet. Hélas, après réception de l'ordre du jour seulement 3 chasses traditionnelles y étaient abordées et la glu n'en faisait pas partie ! Croyez-moi, c'est pour moi une grande déception pour notre département et la région et nous allons établir une nouvelle stratégie pour qu'au prochain « CNCFS » la glu soit à l'ordre du jour et nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'évolution de ce dossier. Toutefois, notre Président National Willy SCHRAEN a réussi à obtenir un rendez-vous avec le nouveau ministre de la transition Écologie Christophe BECHU, le 3 août 2022, évidemment nous attendons beaucoup de ce rendez-vous pour les chasses traditionnelles mais aussi pour d'autres sujets concernant la chasse.

Courant juillet, les arrêtés préfectoraux ont été signés par Monsieur le préfet, relatifs à la chasse dans la réserve naturelle de la plaine des Maures ; après nous sommes tous deux tombés en accord sur de nombreux dossiers et principalement celui concernant la possibilité de chasser dans la réserve lors de l'ouverture générale, le dimanche 11 septembre, afin de diminuer la population de sanglier et de chevreuil ; c'est un grand soulagement pour les sociétés de chasses concernées. Le petit gibier pourra lui aussi être chassé.

Concernant notre schéma départemental de gestion cynégétique, nous l'avons maintenant présenté à tous nos partenaires et nous avons procédé à sa consultation publique afin de le faire valider et le mettre à la signature du préfet courant septembre. On repartira pour 6 ans avec ce nouveau document.

Le projet de convention pour la mise en œuvre d'un stage de sensibilisation à la sécurité des chasseurs et des tiers a été validé pour toutes les parties : Le Procureur de la République, l'Office Français de la Biodiversité et notre Fédération. Le stage de sensibilisation se déroulera à Brignoles à notre siège, c'est un bon projet pour accentuer la sécurité et la sensibilisation des chasseurs verbalisés.

Plusieurs projets annoncés lors de notre congrès départemental sont mis en route, notamment les fosses pour les déchets de venaison, plusieurs sociétés vont appliquer ce concept dès cette saison.

La valorisation des cartouches a fait un carton ! Beaucoup de conteneurs ont été distribués ou sont en cours de distribution pour cette saison 2022-2023. Plus de cartouches par terre mais dans des conteneurs adaptés !

L'association des propriétaires forestiers et agricoles va être mise en place. Nous allons faire une assemblée générale constitutive à Brignoles le vendredi 9 septembre à 18h30. Chères présidentes, chers présidents, je vous demande de mobiliser un maximum de propriétaires pour adhérer à notre association, il en va de l'avenir de notre passion « la chasse ». Je sais que je peux compter sur vous !

Enfin, fortement perturbée ces deux dernières années par la crise de la COVID, la programmation événementielle de l'été 2022 symbolise un retour au monde d'avant, les fêtes de villages, les salons de la chasse ont repris. Le 1^{er} événement a été le salon de la chasse et du monde rural, organisé par notre association des jeunes chasseurs varois. Quelle réussite pour une première ! Dans un lieu magnifique qu'est le domaine de Rimauresq à Pignans. J'adresse mes félicitations à nos jeunes chasseurs et à son président Adrien DOVETTA.

Fin juillet et début août se déroulera la fête du chien à la Verdière et à Barjols. Je pense que beaucoup d'entre nous se retrouveront pour ces belles fêtes de la chasse et du monde rural.

Je terminerai cet édito, en vous souhaitant en mon nom personnel et en celui du conseil d'administration de la fédération départementale des chasseurs du Var, une excellente saison cynégétique 2022-2023.

En Saint Hubert,

LE PRESIDENT
Laurent FAUDON

Réglementation

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'UTILISATION DES PISTES DFCI ET LA PÉNÉTRATION DANS LES MASSIFS.

Toutes les pistes en forêt ne sont pas des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Les pistes DFCI sont reconnaissables au panneau DFCI avec numéro de la piste et au panneau B0 (rond blanc cerclé de rouge) qui interdit toute circulation.



Peut-on circuler sur les pistes DFCI ?

Non, les pistes DFCI sont interdites à toute circulation, toute l'année. Seuls les véhicules chargés d'une mission de service public, les propriétaires des parcelles traversées ou desservies et les ayants-droits peuvent les emprunter.

Les chasseurs peuvent-ils utiliser les pistes DFCI pour l'exercice de la chasse ?

Oui, mais à certaines conditions. Les chasseurs ont la qualité d'ayant-droit uniquement lors de l'exercice de la chasse, et sur les seules pistes DFCI qui traversent ou desservent les parcelles pour lesquelles ils sont détenteurs du droit de chasse. L'usage des pistes DFCI par les chasseurs sera limité au strict nécessaire. L'exercice de la chasse comprend l'accès aux lieux de chasse, le transport des animaux abattus, la recherche des chiens courants, la recherche par un conducteur agréé du grand gibier blessé et l'entretien des aménagements cynégétiques.

Qu'est-ce qui reste interdit pour les chasseurs ?

Les chasseurs ne sont pas autorisés à utiliser les pistes DFCI sur un territoire où ils ne sont pas détenteurs du droit de chasse. Ils ne peuvent pas non plus utiliser ces pistes pour des motifs autres que l'exercice de la chasse (promenade, cueillette des champignons, etc.).

Qu'en est-il de la fermeture des massifs en période estivale ?

QUE DIT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19 Juin 2018

ARTICLE 7 : PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX DE RISQUE

Du 21 juin au 20 septembre, l'accès à l'ensemble des massifs forestiers du Var est réglementé suivant le niveau de risque feu de forêt fixé quotidiennement par la préfecture du Var. Les dates d'ouverture et/ou de clôture de la campagne estivale pourront être modifiées en fonction des conditions climatiques à la demande du préfet de zone de défense sud.

Pour l'application du présent titre, le département du Var est divisé, en 9 massifs de risques incendie :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1 - Monts Toulonnais | 6 - Centre-Var |
| 2 - Sainte Baume | 7 - Plateau de Canjuers |
| 3 - Haut-Var | 8 - Estérel |
| 4 - Corniche des Maures | 9 - Îles d'Hyères |
| 5 - Maures | |

À partir des prévisions spécialisées de Météo France, la préfecture du Var émet quotidiennement une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif. Cette carte est consultable tous les jours à partir de 19h00 pour le lendemain sur le portail internet de l'État dans le Var.

Quatre niveaux de risque sont distingués par un code couleur :

- Risque **Faible et Léger** (couleur **verte**),
- Risque **Modéré** (couleur **jaune**),
- Risque **Sévère** (couleur **orange**),
- Risque **TRÈS SÉVÈRE ET EXTRÊME** (couleur **rouge avec un E noir dedans**).

ARTICLE 8 : ACCÈS AUX MASSIFS

L'accès aux massifs forestiers (pour les piétons et les véhicules) est réglementé de la manière suivante :

Couleur **verte** : accès **autorisé**.

Couleur **jaune** : accès **autorisé**.

Couleur **orange** : accès **DÉCONSEILLÉ**.

Couleur **ROUGE** : l'accès (y compris par la mer) et la présence des personnes dans les massifs forestiers sont interdits. La circulation de tout véhicule en dehors des voies du domaine public routier de l'État, du département et des communes est également **INTERDITE**.

LA CHASSE EST DONC DE FAIT :

AUTORISÉE les jours où :

Nous sommes en couleur **Verte** ou **Jaune**.

Déconseillée les jours **orange** (sans aucune précision complémentaire).

INTERDITE les jours classés en **ROUGE**.

Que risque-t-on en cas d'infraction ?

Le non-respect des dispositions rappelées ci-dessus constitue une infraction passible d'une amende à 135 €. Les contrôles sont fréquents et cette infraction peut être verbalisée en relevant simplement le numéro d'immatriculation du véhicule incriminé.

CARTE RISQUE INCENDIE VISIBLE SUR NOTRE SITE « FDC83.COM »

POUR RAPPEL !

« Il est interdit à toute personne placée à portée d'arme à feu d'un champ de vignes de tirer dans sa direction ou au-dessus du 15 août au 1^{er} samedi d'octobre inclus » ! Cela étant le texte officiel figurant sur l'arrêté général d'ouverture et de fermeture pour la saison 2022-2023. Pour cette saison la date retenue pour l'ouverture des vignes est donc le : **Dimanche 2 Octobre 2022**.

- Cette interdiction est prolongée d'autant, tant que la parcelle concernée n'est pas vendangée.

- Elle peut également l'être sur décision du maire concernant la sécurité public.



CHASSES TRADITIONNELLES : L'ÉTÉ DE TOUS LES DANGERS

Issy-les-Moulineaux, le 6 juillet 2022

A la suite des élections législatives, One Voice et d'autres associations se sentent pousser des ailes et donnent le ton de ce qui risque de se passer durant les 5 années à venir suite au verdict des urnes.

Ainsi, le ministère vient de nous informer que One Voice avait adressé un recours gracieux pré-contentieux à la ministre en date du 17 janvier dernier demandant l'annulation des arrêtés de 2006, 2007 et de 2009 relatifs aux chasses traditionnelles aux colombidés au filet dans les départements du Gers, des Landes, de Gironde, des Pyrénées Atlantiques et du Lot-et-Garonne, au motif de l'absence de justifications montrant que ces chasses respectent les critères de dérogation de la directive Oiseaux.

Aucune suite ne leur ayant été donnée, des recours pourraient être déposés à tout instant devant le Conseil d'État. La FNC vient également d'apprendre que cette même association avait aussi déposé devant le Conseil d'État une requête demandant d'annuler la décision du 13 octobre 2021 par laquelle la ministre de la transition écologique a refusé d'abroger l'arrêté de 2005 relatif à l'emploi de tendelles dans les départements de l'Aveyron et de la Lozère, et souhaite ainsi obtenir l'abrogation de cet arrêté.

Ces arrêtés anciens étant cliniquement morts au regard de la nouvelle jurisprudence du Conseil d'État, la FNC va continuer à travailler avec les fédérations concernées sur leur refonte, comme elle l'a déjà fait pour les autres chasses traditionnelles dont les arrêtés cadre seront étudiés durant l'été.

La FNC continue de se battre chaque jour pour ce dossier prioritaire.

LA LPO DÉBOUTÉE DE SON APPEL CONTRE LE REFUS D'INSERTION DE LA FNC

Issy-les-Moulineaux, le 6 juillet 2022

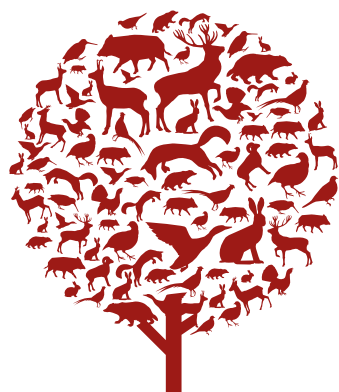
La Ligue de protection des oiseaux (LPO) dans sa stratégie d'attaque systématique de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) vient d'essuyer un nouveau revers devant la Justice.

La FNC avait simplement osé rappeler l'histoire de la LPO en faisant mention dans la brochure de 24 pages « *la chasse, cœur de biodiversité* » que celle-ci « *avait été créée en 1912 par des chasseurs* ».

La Cour d'Appel de Paris a de nouveau rejeté les prétentions de la LPO, allant même jusqu'à déclarer nulle son action et la condamnant à verser à la FNC 2 000 € pour les frais de procédure que celle-ci a dû engager pour sa défense.

Dans cette procédure, la LPO réclamait en référé à la FNC pas moins de 26 000 €, outre des astreintes, notamment en réparation du préjudice moral qu'elle revendiquait à la suite du refus par la FNC de publier en ligne sur le site <https://www.chasseurdefrance.com/> une prétendue réponse à l'origine de sa création par des chasseurs !

Déboutée de ses prétentions par ordonnance de référé rendue le 16 novembre dernier, elle avait cru bon interjeter appel. La voilà renvoyée à ses origines cynégétiques !



WILLY SCHRAEN RÉÉLU POUR UN DEUXIÈME MANDAT DE SIX ANS À LA TÊTE DE LA FNC EN APPELLE À L'UNITÉ DU MONDE DE LA CHASSE FRANÇAISE

28 juin 2022 à Issy-les-Moulineaux

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) s'est tenue aujourd'hui à Paris. Selon les statuts de la FNC, le mode électoral est celui d'un scrutin de liste qui ne peut être modifiée. Celle-ci définit la composition du Bureau de la FNC.

Une seule liste, celle conduite par le président de la FNC sortant, Willy SCHRAEN, a été soumise au vote des présidentes et présidents des fédérations des chasseurs départementales présents à cette assemblée générale. Cette liste a obtenu 94,38 % des suffrages exprimés.



Vice-Président FNC
Christophe BOUYER
Président FDC17



Vice-président FNC
Gérard AUBRET
Président FRC AURA
Président FDC42



Vice-président FNC
Patrick MASSENET
Président FDC54



Vice-Président FNC
André DOUARD
Président FRC Bretagne
Président FDC35



Président FNC
Willy SCHRAEN
Président FRC Hauts-de-France
Président FDC62



Vice-Président FNC
Hubert-Louis VUITTON
Président FRC Centre-Val-de-Loire et Président FDC41



Secrétaire FNC
Thierry CABANES
Président FDC82



Secrétaire Adjoint FNC
Dominique MONFILLIATRE
Président FRC Normandie
Président FDC27



Trésorier Adjoint FNC
Philippe JUSTEAU
Président FDC Pays-de-Loire et
Président FDC49



Trésorier FNC
délégation du Président
Pascal SECULA
Président FRC Bourgogne
Franche-Comté
Président FDC21

LAURENT FAUDON NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Après avoir été élu Président de la Fédération des chasseurs du Var en avril dernier, c'est un grand honneur pour moi de vous faire part de mon élection à la tête de la Fédération Régionale des Chasseurs Provence Alpes Côte d'Azur. Je sais que la tâche qui m'attend ne sera pas simple tous les jours mais je mettrai toute mon énergie et ma force dans les combats qui nous attendent afin de faire vivre et perdurer la culture de la chasse.

DU NOUVEAU À LA FRC PACA SUITE AUX NOMBREUX CHANGEMENTS DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES, LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE :

Présidents d'honneur

Bernard MATHIEU
Marc MEISSEL
Max MERCURIO



Président
Laurent FAUDON
(FDC83)



2nd Vice-président
Philippe BOISSET
(FDC05)



Trésorier
Alain BRIANÇON
(FDC84)



Trésorier adjoint
Jean Marie DUTTO
(FDC84)

1^{er} Vice-président
Jean-Pierre CAUJOLLE
(FDC06)



Secrétaire
André PESCE
(FDC04)



ORGANIGRAMME FRC PACA

DIRECTRICE : Christel SAVELLI
Assistante administrative : Morgane BERTRAND
Chargé de mission mis à disposition par l'IMPCF : Mathieu NARCE
Technicien supérieur : Romain LERUSSI



HALTE AUX MENSONGES !!!!!

« LA NATURE EST À TOUT LE MONDE »

« JE PEUX ME PROMENER OÙ BON ME SEMBLE EN FORÊT »

« LA FORÊT EST UN BIEN COMMUN »

Il est grand temps de mettre un terme à ces mensonges. Mensonges par ignorance la plupart du temps, mais mensonges quand même.

Les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont considérées comme des biens d'intérêts communs, mais dans tous les cas elles appartiennent à quelqu'un.

Certains anti-chasse souhaitent la fermeture de la chasse pour pouvoir se promener ; ils oublient qu'ils se promènent sur des terrains appartenant à d'autres.

De quel droit un anti-chasse pourrait-il interdire à un propriétaire l'usage de son droit de chasse, qui, rappelons-le, fait partie intégrante du droit de propriété ; et il devient urgent de le faire savoir au plus grand nombre.

Et si à leur tour, les propriétaires privés interdisaient l'accès à leurs terres aux promeneurs, cueilleurs, ou tout autre utilisateur de la nature.

Notre objectif n'est pas de concurrencer les syndicats, mais simplement de faire entendre la voix des propriétaires forestiers et agricoles qui autorisent les randonneurs et autres sportifs à passer sur leurs terres, mais n'acceptent pas que ces mêmes utilisateurs s'arrogent le droit de leur interdire ce que la loi autorise. La chasse est un droit constitutionnel.

J'ai demandé aux présidents des sociétés de chasse de

faire adhérer **TOUS** les « *propriétaires-chasseurs* » qui viennent en cette période acheter leur carte de chasse pour la saison. Tous ces propriétaires, quelle que soit la surface possédée, sont indispensables à notre démarche de créer une contre-offensive médiatique.

Les propriétaires agricoles sont eux aussi concernés par ces « *projets* » de spoliation du droit de propriété. À ce titre je souhaite ardemment qu'ils adhèrent nombreux à cette association.

Je le répète, **ADHEREZ** et faites adhérer vos connaissances qui sont propriétaires à cette association. Peu importe la superficie que vous possédez, vous avez des droits.

Au-delà de cette démarche « *citoyenne* », il nous est apparu que certains propriétaires manquaient d'informations, et plus particulièrement celles concernant l'assurance responsabilité civile.

La nouvelle association de propriétaires mettra en place un service d'informations générales et de gestion forestière à l'attention des propriétaires.

En effet, avec la mise en place de l'éco-contribution, nous constatons l'impact direct de l'ouverture des milieux sur la biodiversité et donc sur la petite faune.

Vous le voyez, les objectifs de cette association vont dans le sens de la défense de la ruralité dans son ensemble.

Bruno GIAMINARDI
Directeur de la FDC83

INSCRIVEZ VOUS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE QUI AURA LIEU LE VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 A BRIGNOLES AUX HALLES DES EXPOSITIONS

Objectifs :

- Faire contrepoids aux associations qui demandent la fermeture de la chasse le dimanche.
- Élargir le réseau d'appui de la chasse ex : convention entre chasseurs, randonneurs, activités équestres, sports de nature
- Communiquer sur la biodiversité : Ecocontribution.
- Siéger dans les commissions des espaces naturels.
- Renforcer le droit de chasse pour les sociétés.
- Proposer une assurance responsabilité civile aux propriétaires.
- Faire des propositions de gestion forestière.

Vous trouverez le bulletin d'inscription sur le site de la FDC83 et joint avec le journal sous pli

Scanner le QRCode
pour télécharger
le bulletin d'inscription





L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS AGRICOLES, UNE CHARGE CONSÉQUENTE POUR LES FÉDÉRATIONS

LA LOI D'INDEMNISATION DU 27 DÉCEMBRE 1968 AVAIT INSTITUÉ, EN CONTREPARTIE DE LA SUPPRESSION DU DROIT D'AFFÛT QUE POSSÉDAIENT LES AGRICULTEURS, LE PRINCIPE D'UNE INDEMNISATION DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS AUX RÉCOLTES PAR LE GRAND GIBIER OÙ QU'ILS SE TROUVENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL. LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI EN 2019 ONT FAIT DISPARAITRE LE TIMBRE GRAND GIBIER ET IMPOSENT AUX FÉDÉRATIONS UNE RÉPARTITION DE CETTE CHARGE « AUX TERRITOIRES » ET DONC AUX SOCIÉTÉS DE CHASSE IMPLIQUÉES ET PAR CONSÉQUENT À LEURS MEMBRES.

Devant une certaine incompréhension de ces mesures et les critiques de la part de certains chasseurs et agriculteurs, il est nécessaire de rappeler à tous les contraintes que cette loi représente pour votre fédération en termes de travail et de financement.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE ET ENGAGÉE

Le service dégâts de la Fédération des chasseurs du Var est composé d'une secrétaire administrative à plein temps, d'un technicien à temps partiel et de cinq estimateurs. Ce service est supervisé par un administrateur qui rend compte régulièrement au président de la fédération. L'ensemble des décisions concernant la gestion des dégâts sont prises par une commission fédérale composée de 5 administrateurs membres, qui rendent compte au conseil d'administration. Les membres de cette commission fédérale siègent à la Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS) dite dégâts (différente de la plénière) qui réunit chasseurs, agriculteurs, administration et louveterie. Le service « dégâts » travaille en collaboration quotidienne avec le service comptable et le trésorier de la fédération.

DES SOMMES NON NÉGLIGEABLES

Pour la campagne 2020-2021 l'indemnisation nette perçue par les agriculteurs s'élève à 478 000 € (voir tableau récapitulatif ci-après). Le fonctionnement du service dégâts et celui du service comptable au prorata du temps passé représentent pour cette même campagne un coût de 275 000 €, auquel il faut ajouter 30 000 € pour la prévention, soit un budget global de 783 000 €. Cette charge impute de 28 % du budget général de la fédération.

UNE POLITIQUE DRACONIENNE

Devant le constat évident d'une situation qui n'est financièrement plus supportable, au-delà des négociations nationales entre le FNC et l'état français pour une réforme de ce système, le président FAUDON et son conseil d'administration ont souhaité une réorganisation et une gestion rigoureuse du sujet. Ainsi dans le cadre de la réduction des coûts, les deux services concernés ont été réorganisés en ce qui concerne les tâches et les temps de travail (temps partiel, départ en retraite, nouveaux estimateurs...) de même que le

financement des clôtures a été abandonné. Un suivi assidu des cours agricoles et un durcissement des négociations en veillant à une indemnisation au plus juste ont été engagés. Enfin une application stricte de la loi quant à la procédure d'indemnisation, avec le respect des délais de transmission des pièces justificatives, une étude approfondie de chaque dossier et le suivi sur plusieurs années d'antériorités est pratiquée ainsi que la mise en place d'abattements.

MESURES PARTICULIÈRES AVANT PAIEMENT DES DOSSIERS

La réduction d'indemnisation peut aller de -20 % à -78 % selon des critères bien précis et de manière graduelle, encadrée par la Commission Nationale d'Indemnisation (CNI). Une réduction légale de -2 % est applicable à l'ensemble des dossiers.

Lorsqu'une déclaration est évaluée de façon abusive par le réclamant, là encore, selon certaines conditions, les frais d'estimations peuvent être mis à la charge de l'exploitant.

Enfin si la surface détruite est inférieure à 3 % de la parcelle, ou encore si l'indemnisation due est inférieure à 230 € ou 100 € pour les prairies, alors aucun paiement ne sera effectué. De même, dans le cas de la viticulture, si le quota de production est atteint, l'indemnisation ne sera pas versée.

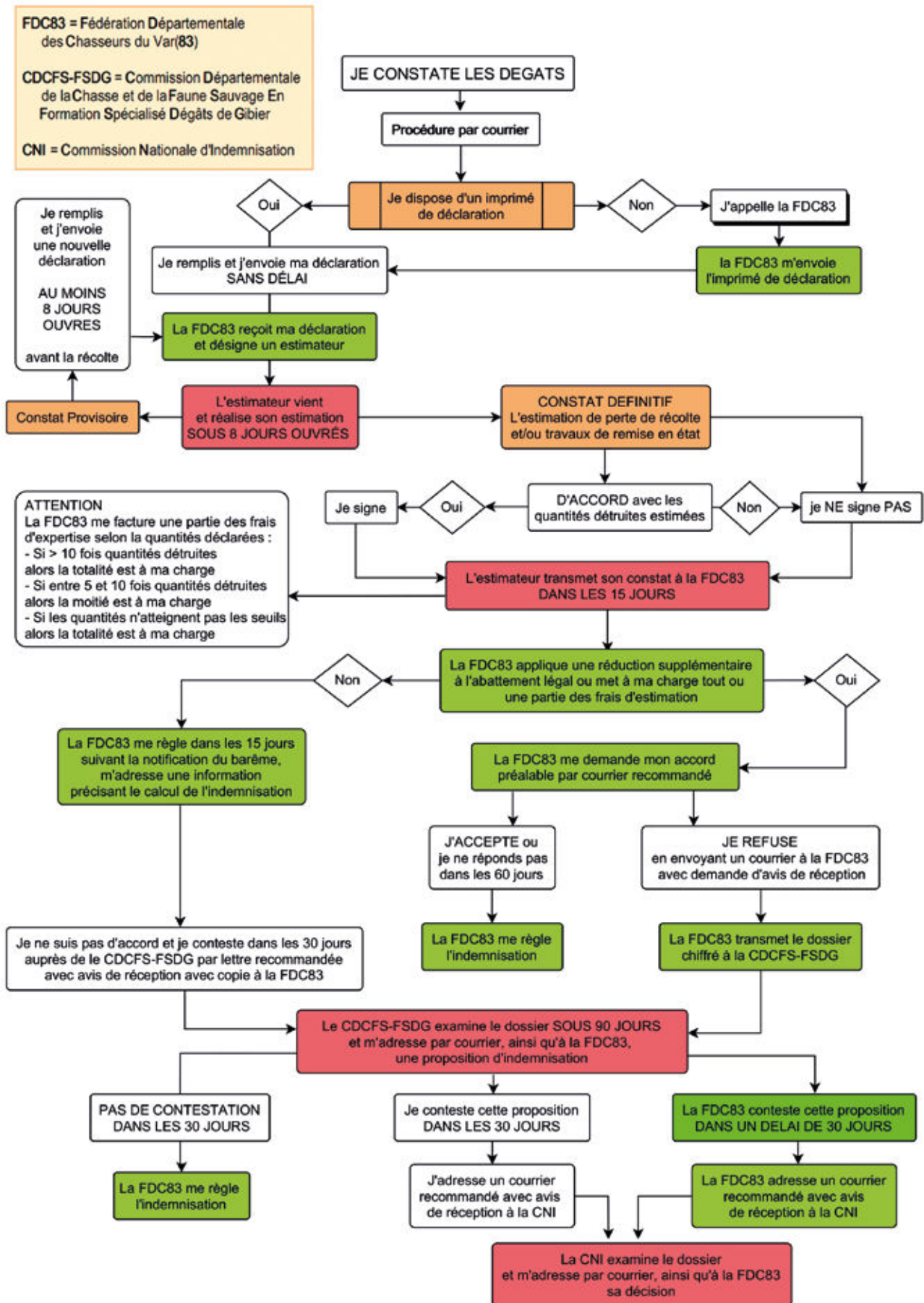
Toutes ces procédures sont encadrées par le code de l'environnement, par les décisions des différentes CNI et CDCFS. Ces mesures sont nombreuses et complexes, la fédération des chasseurs du Var s'engage à respecter ces dernières énoncées dans le schéma ci-après.

UNE COLLABORATION CHASSEURS ET AGRICULTEURS

Il faut néanmoins garder à l'esprit que les chasseurs restent le seul rempart indispensable aux agriculteurs, pour la protection de leurs cultures, par leurs actions de chasses et leurs volontés de garantir autant que faire se peut l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Si les échanges peuvent être parfois houleux, il est dans l'intérêt de tous d'avoir un dialogue constructif et une communication régulière afin de continuer à faire le maximum pour réduire les dégâts aux cultures.

Fabienne LESNE-MARTINCOURT, Pierre PARDINI

BIEN COMPRENDRE LA PROCÉDURE D'INDEMNISATION



BILAN CAMPAGNE « DÉGÂTS » 2020/2021 PAR COMMUNE

Actu FDC83

| Commune | Montant dégâts 20/21 de la commune | Nombre de dossiers ouverts |
|---------------|--|----------------------------------|
| BEAUSSET | 2 627.62 € | 3 |
| BESSE | 28 218.58 € | 8 |
| BRAS | 12 340.50 € | 9 |
| BRIGNOLES | 17 517.42 € | 4 |
| BRUE AURIAC | 21 334.18 € | 4 |
| CABASSE | 9 632.88 € | 5 |
| CADIERE | 714.70 € | 2 |
| CAMPS | 12 803.99 € | 1 |
| CARCES | 6 461.19 € | 3 |
| CASTELLET | 513.52 € | 1 |
| COGOLIN | 9 319.75 € | 2 |
| COLLOBRIERES | 14 945.64 € | 5 |
| CORRENS | 35 988.01 € | 10 |
| COTIGNAC | 16 019.66 € | 6 |
| CRAU | 3 382.47 € | 2 |
| ENTRECASTEAUX | 11 473.71 € | 4 |
| ESPARRON | 954.32 € | 1 |
| FLAYOSC | 1 252.44 € | 3 |
| FORCALQUEIRET | 7 082.59 € | 8 |
| FOX AMPHOUX | 5 693.50 € | 4 |
| GARDE FREINET | 10 191.68 € | 2 |
| GAREOULT | 2 151.65 € | 1 |
| GINASSERVIS | 9 149.17 € | 7 |
| HYERES | 11 777.35 € | 4 |
| LONDE | 13 401.50 € | 4 |
| LOGUES | 9 600.57 € | 3 |
| LUC | 6 115.18 € | 3 |
| MAYONS | 6 295.38 € | 7 |
| MOISSAC | 1 559.59 € | 1 |
| MONTMEYAN | 1 162.34 € | 2 |

| Commune | Montant dégâts 20/21 de la commune | Nombre de dossiers ouverts |
|--------------------------|--|----------------------------------|
| MUY | 10 719.56 € | 6 |
| NANS LES PINS | 1 361.02 € | 5 |
| NEOULES | 7 720.50 € | 1 |
| PIERREFEU | 3 000.76 € | 3 |
| PLAN DE LA TOUR | 18 958.32 € | 7 |
| PRADET | 2 156.00 € | 1 |
| PUGET SUR ARGENS | 10 313.52 € | 2 |
| RAMATUELLE | 16 716.30 € | 4 |
| ROCBARON | 10 208.44 € | 2 |
| ROQUEBRUNE SUR ARGENS | 14 327.74 € | 8 |
| ROQUEBRUSSANNE | 6 439.67 € | 5 |
| SALERNES | 1 063.10 € | 2 |
| SIGNES | 1 392.76 € | 5 |
| SILLANS | 2 811.75 € | 2 |
| SIX FOURS | 2 875.08 € | 1 |
| SOLLIES PONT | 1 774.34 € | 1 |
| ST ANTONIN | 2 614.86 € | 1 |
| ST CYR - BANDOL | 1 684.67 € | 3 |
| ST JULIEN | 7 933.17 € | 9 |
| ST MARTIN | 2 009.00 € | 2 |
| ST MAXIMIN | 5 883.17 € | 5 |
| STE ANASTASIE | 3 249.86 € | 2 |
| STE MAXIME | 2 062.32 € | 1 |
| TOURVES | 13 209.97 € | 3 |
| VAL | 3 072.96 € | 3 |
| VARAGE | 25 804.88 € | 3 |
| VERDIERE | 4 288.26 € | 8 |
| VIDAUBAN | 3 104.89 € | 4 |
| VILLECROZE | 911.40 € | 2 |
| | 477 349.35 € | 220 |



SNEP DOS SANTOS
ENVIRONNEMENT

Travaux forestiers, travaux rivières,
travaux agricoles, travaux de terrassement

06.18.00.53.42 – snep-dos.santos@orange.fr

Environnement Clôture

Votre spécialiste dans le Var et en PACA
Clôture spéciale protection gros gibier,
résidentielle, agricole
Fourniture seule ou avec pose

Tél. : 06.72.19.65.15

Mail. : environnement.cloture@gmail.com

LOUP ! L'OFB AURAIT-IL CHANGÉ LES PILES DE LA CALCULATRICE ?

JE M'EN VAIS VOUS COMPTER L'EXTRAORDINAIRE HISTOIRE DU COMPTAGE DES LOUPS... « TROP LONG ! » TROP D'ACTES, BEAUCOUP D'HEURES DE RÉUNIONS, DES CENTAINES D'HEURES DE TRAVAIL DE TERRAIN ET DE SAISIES INFORMATIQUES, DE DISCUSSIONS, D'ÉCHANGES ET DE MANIPULATIONS EN TOUT GENRE. SI TOUT DEVAIT ÊTRE ÉCRIT, CE MAGAZINE NE CONTIENDRAIT PAS ASSEZ DE PAGES. JE VAIS DONC ESSAYER DE VOUS RÉSUMER LA CONCLUSION.

Après avoir changé de préfet coordonnateur loup puis de Ministre de la transition écologique, « Bang », le verdict tombe fin juin 2022. En faisant court : on a refait les calculs il y a plus de loups en France qu'initialement annoncés. Vous cherchez encore une cause à effet ? Un changement de calculatrice peut-être ? Ou les piles ? C'est ça... Elles n'étaient plus bonnes, « Ouf », ils ont trouvé la solution.



Nous avons donc officiellement 624 individus en sortie d'hiver 2020/2021, on nous annonce en début d'été qu'en réalité ce chiffre n'était pas le bon, il faut désormais compter 783. Enfin, le dernier comptage, celui de fin d'hiver 2021-2022 fait apparaître une population de 921 loups.

On nous justifie tout cela par « la prise en compte de 4 500 indices ». En réalité, par le passé, les indices étaient abondants mais ils n'étaient pas retenus par les services de l'État et ceci sans aucune justification.

« Un important effort de formation (385 personnes) » aurait permis cette fulgurante évolution. Des personnes formées en un temps record durant les 3 mois avant la sortie de ce communiqué, alors que l'on nous explique quelques lignes plus haut qu'il faut un an avant de prendre en compte les indices récoltés.

Nous avons donc une population lupine en France qui a soudainement un taux d'accroissement annuel moyen de 47 %. Avec une telle dynamique de population, on pulvérise un record mondial pour l'espèce, et ce malgré les prélèvements autorisés, les mortalités naturelles et le braconnage éventuel. Du jamais vu chez aucune autre espèce sauvage exceptée le sanglier.

On pulvérise aussi peut-être par la même occasion la rigueur scientifique qui était celle de l'OFB.

Bref, réjouissons-nous tout de même d'avoir enfin un chiffre proche de la vérité, un péché avoué est à moitié pardonné n'est-ce pas !

C'est ainsi que pour cette saison 19 % de la population lupine peut être prélevée dans le cadre de la protection des troupeaux domestiques, soit un potentiel de 174 loups à abattre.

Je voudrais pour finir, remercier les chasseurs, les membres du réseau loup de tout horizon qui se battent depuis deux ans dans notre département pour avoir un retour officiel et réel de données. J'aimerais aussi remercier les services de l'État départementaux DDTM et OFB pour leurs collaborations quotidiennes et les efforts qu'ils ont fourni pour le rétablissement d'une certaine vérité.

Enfin réaffirmer que les chasseurs vont continuer à travailler et à apporter une expertise scientifique et une expérience de terrain d'environnementalistes qui les caractérise et qu'ils mettent au profit de la collectivité chaque jour de façon professionnelle ou de manière bénévole.

Pierre PARDINI



UN NOUVEAU PRÉSIDENT ET BUREAU POUR L'ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DU VAR MEMBRE DE L'UNAPAF

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration des Piégeurs Agréés du Var m'ont élu à leur tête le 9 juillet 2022.

C'est un honneur et une responsabilité dont je mesure le poids.

Cette association ancienne, connue et reconnue dans le milieu cynégétique du département et des différentes administrations, doit tenir un rôle majeur dans l'approche et la gestion des nuisibles (ESOD).

L'équipe de direction, souffrant du manque de disponibilité de ses membres les plus actifs du fait de lourdes contraintes personnelles, professionnelles ou associatives, a souhaité revitaliser l'activité avec de nouveaux dirigeants.

Je rends en tout premier lieu hommage à mon prédécesseur Gilles VERRET pour toute son action à la présidence, sa connaissance fine du milieu dont il veut bien me faire profiter.

Aux manettes du secrétariat, Pascal GAUTHIER continue encore son efficace action. La trésorerie sera tenue par Philippe CRUSSON dont on connaît la rigueur et bien sûr notre précieuse vétérinaire Jacqueline BEILLON suivra encore le dossier dégât, nous instruisant de sa science.

Avec l'appui assuré de la FDC83 pour son accompagnement et l'assistance professionnelle en matière de formation et de chiffrage des sinistres effectué par Philippe GENRE, nous pouvons espérer un avenir fructueux.

Déjà des doigts se lèvent pour se joindre à cette dynamique. Chacun est le bienvenu pour apporter sa pierre à l'édifice. L'environnement sociétal actuel peu favorable à la ruralité auquel s'ajoute deux exercices de COVID constituent un véritable défi pour notre association.

Ensemble nous ferons le maximum pour le relever du mieux possible.

Claude GAÏERO

Le Conseil d'Administration pour 2022 est composé comme suit :

| | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Président | : Claude GAÏERO (Saint-Raphaël) | Secrét.Adjoint | : Jacqueline BEILLON (Le Thoronet) |
| Vice-Président | : Gilles VERRET (Brignoles) | Trésorier | : Philippe CRUSSON(Draguignan) |
| Secrétaire | : Pascal GAUTHIER (Le Val) | Trésor.Adjoint | : Christian ZEMA (Brignoles) |

Membres : Jacques PICART (Néoules) Joseph BARBAROUX (Néoules) Guy LLOPIS (Gonfaron) Marc DELEAGE (La Motte)

Cotisation : Pour 2022 celle-ci reste fixée à 25 € pour les piégeurs individuels, 30 € pour les personnes morales (sociétés de chasse, associations, entreprises, professionnels divers, etc...)

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : _____ N° AGREMENT : _____

PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse internet : _____

A adresser à : Philippe CRUSSON, 289 Traverse Jacques BREL - 83300 Draguignan

Chèque à établir à l'ordre de : A.P.A.V.

Pour une personne morale : Nom de la société : _____

Nom du président : _____

Adresse: _____ N° Tel: _____

L'ADHÉSION : Pour devenir membre les piégeurs agréés doivent renvoyer le bulletin ci-dessus avec le règlement par chèque correspondant ainsi qu'une photo d'identité.

Pour plus de renseignements merci d'aller sur notre site internet : www.piegeurduvar.fr.

LA SOLIDARITÉ PAS UN VAIN MOT POUR LES CHASSEURS

LE 3 JUIN 2022, LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DU COR DU THORONET A RÉALISÉ UN DON POUR AIDER UNE FAMILLE UKRAINIENNE.

Madame le Maire, Marjorie VIORS était présente avec ses adjoints.

Le président, Éric GIORDANA se félicite de la générosité des chasseurs du village. Le trésorier, Franck FINAL a remis le chèque à la famille.

La fédération des chasseurs était représentée par son administrateur Sébastien BAGNO.

Une belle image de la chasse.



Bravo et merci au Thoronet !

Sébastien BAGNO



Bulletin de préinscription
en scannant le QRCode
ci-dessous



DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022, CHASSEZ LES IDÉES, DÉCOUVREZ LA NATURE AUTREMENT !

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU VAR AVEC LES SOCIÉTÉS DE CHASSE VOLONTAIRES DU DÉPARTEMENT, VA RECONDUIRE POUR LA NEUVIÈME ANNÉE L'OPÉRATION D'ENVERGURE NATIONALE « UN DIMANCHE À LA CHASSE ». L'OPÉRATION SE DÉROULERA LE DIMANCHE 16 OCTOBRE.

Les sociétés de chasse organisatrices sont sur les communes de : **AMPUS, BORMES, BRIGNOLES, CARCES, COGOLIN, COTIGNAC, DRAGUIGNAN, FREJUS, LE LUC, NEOULES, TRIGANCE, VINS et CANJUERS.**

Cette opération consiste à proposer aux non-chasseurs de se plonger pour une matinée au cœur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département : battue au grand gibier ou petit gibier, chasse à l'approche du grand gibier, chasse au lapin au chien courant sans fusil, chasse des migrateurs.

Cette opération veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique.

L'opération est réservée aux non-chasseurs qui peuvent s'inscrire selon le secteur ou le mode de chasse retenu, **au plus tard le 11 octobre**, auprès de la Fédération, par téléphone uniquement. Un courrier de confirmation sera envoyé précisant le lieu et l'heure de RDV.

LA PARTICIPATION EST GRATUITE, SANS AUTRE FORMALITÉ QUE DE DEVOIR RÉSERVER.

**POUR LES PARTICIPANTS À CETTE JOURNÉE, L'INSCRIPTION À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER
DANS LE VAR SERA OFFERTE.**



FÉDÉRATION DES GARDES PARTICULIERS DU VAR (FGPV) ŒUVRE POUR LA FORMATION

La Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV) a effectué son assemblée générale le dimanche 3 juillet dans les locaux de la société de chasse de Brignoles prêtés gracieusement par son président Monsieur Christian ZEMA.



Notre association est affiliée à la Fédération Nationale des Gardes Particuliers (FNGP) qui œuvre pour obtenir des avancées pour faciliter le travail des gardes particuliers. La FGPV travaille pour devenir un organisme de formation en relation avec la Fédération Des Chasseurs du Var dont nous sommes les partenaires. Elle est représentée dignement par Monsieur Marc ALLIONE lors de l'assemblée générale. Dans nos activités nous proposons la formation du module 5, garde de la voirie routière. Une formation aura lieu le 22/10/2022. La formation sera ouverte lorsque 15 personnes seront inscrites. La FGPV est en relation étroite avec l'Office Française de la Biodiversité (OFB), la préfecture et la DDTM avec qui nous entretenons des relations constructives afin d'œuvrer pour et dans l'univers cynégétique. Pour finir la FGPV est une association dynamique qui organise des activités de cohésion pour ces adhérents, des remises à niveau et est présente pour répondre aux demandes des gardes particuliers et à celles des présidents de société de chasse.

Vous pouvez nous contacter par mail : fgpv@sfr.fr

Le président
Frédéric ALBERCA

Lapins purs sauvages de reprise Espagne

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@outlook.fr
Tél : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115 - N° agrément DDAF 30241

ARMURERIE PACA

Rte des Vernèdes
Puget sur Argens
Tél. : 04.94.96.92.06

**OUVERT
DU MARDI
AU SAMEDI
DE 9h30 à 12h30
14h30 A 19H**



SALON DE LA CHASSE ET DE LA RURALITÉ

ADRIEN DOVETTA, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEUR DU VAR (ADJC83) SOUHAITE EXPRIMER EN PRÉAMBULE SES REMERCIEMENT.

Chers amis chasseurs,



Je tenais devant vous, publiquement, à remercier l'ensemble de mon équipe pour le travail et les actions menées tout au long de l'année mais particulièrement pour avoir réalisé ce salon, notre salon. Pour une première nous devons avouer qu'on se lançait dans une organisation que nous ne connaissions pas mais finalement grâce à eux et grâce à vous, on peut dire que cette journée était réussie.

Ce salon a pu être réalisé avec l'aide de plusieurs acteurs, que ce soit la fédération, la Mairie de Pignans, les élus, les partenaires, les exposants, la garderie et enfin les bénévoles. En deux mots vous l'avez compris, je suis un président fier, fier de voir l'engouement et l'attention que vous nous portez et fier d'avoir une équipe motivée, soudée avec toujours la même envie, faire perdurer notre passion, améliorer notre image, augmenter nos rangs et surtout n'oublions pas d'être fiers de ce que nous sommes.

Merci !



LE SALON DE LA CHASSE ET DE LA RURALITÉ DE L'ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS DU VAR.

C'est un pari fou que l'ADJC83 a réalisé, celui d'organiser un salon de la chasse et de la ruralité.

Après une période compliquée à la suite de la crise sanitaire avec ses confinements successifs et les restrictions de rassemblements, l'objectif était de tous nous retrouver pour partager nos valeurs, nos traditions, nos savoir-faire lors d'une journée festive.

En octobre dernier, le conseil d'administration s'était réuni afin d'entériner cet événement, son nom, son lieu et sa date. « *Salon de la chasse* » « *ET de la ruralité* » pour montrer que le droit de chasse fait partie intégrante du monde rural, étroitement lié avec les espaces de productions agricoles, puis pour faire refléter la vie de tous les jours dans nos villages, entre habitants et producteurs locaux.

Il s'est déroulé le 28 mai 2022 dans un cadre champêtre : le domaine Rimauresq à Pignans qui reflète notre terroir, majoritairement viticole, avec sa bâtisse provençale donnant directement sur la forêt des Maures, à proximité de Notre-Dame-des-Anges.



L'organisation était plutôt laborieuse, comme toute manifestation de cette envergure, surtout quand c'est la première fois. Mais il faut dire que les jeunes ont fait un travail considérable de préparation ! Ils reconnaissent aussi une très grande solidarité et remercient chaleureusement toutes celles et ceux qui les ont aidés. Que ce soient les partenaires qui ont fait un don ou qui ont gracieusement mis à disposition du matériel ou encore les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de ce salon, tous l'ont fait avec passion et avec le cœur.

Enfin, on peut dire que c'est une réussite !

Plus de 3 500 visiteurs ont participé à l'événement.

Une belle démonstration de chiens d'arrêt avec André BERTRAND – Élevage des Belles d'Automne, Christian ROCHE – Élevage Mas des Mas de Brégançon, Xavier MAEGHT – Élevage des Remous du Verdon et Jean MAYAZI – Élevage de Mayazi.



André BERTRAND : « Un grand coup de chapeau et remerciements aux jeunes chasseurs varois pour la journée c'était plus que très bien. Cette journée m'a donné confiance pour les années à venir. Voir autant de jeunes passionnés et motivés peut nous faire espérer un avenir pour notre passion. Je ne peux que conseiller aux fédérations d'autres départements de prendre modèle. Bravo à vous les jeunes chasseurs varois ! »

En saint Hubert
Adrien DOVETTA



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE RAMATUELLE « A BOURRA » A FÊTÉ SES 100 ANS LE SAMEDI 25 JUIN 2022



CEUX QUI SERAIENT AMENÉS À REGARDER SUR INTERNET SERONT SURPRIS DE VOIR QUE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE SUR LE JOURNAL OFFICIEL A ÉTÉ DÉCLARÉE EN 1958 SOIT IL Y A SEULEMENT 63 ANS. MAIS ALORS POURQUOI « 100 ANS » ? UN DES PRÉSIDENTS LORS DE RECHERCHES DANS LES ARCHIVES A DÉCOUVERT DES DOCUMENTS MONTRANT QUE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE « A BOURRA » EXISTAIT DÉJÀ EN 1921. « CELA PEUT ÊTRE EXPLIQUÉ PAR L'INTERRUPTION PENDANT LA GUERRE. ».

L'histoire de notre patrimoine se doit de rester en vie. Merci aux présidents passeurs du passé.

C'est ainsi que l'on vous donne les noms des différents présidents qui se sont succédés, notamment Antoine BIANCCOTO, président pendant environ 50 ans qui a été une vraie cheville ouvrière, Gilbert OLIVIER, président 10 ans, Alain VIENCO, président mandat stoppé à la suite d'un accident de la vie, il reste dans notre mémoire, Christian COUSSANES (2011) président 7 ans et enfin l'actuel président depuis 2016, David BONNET.

Cette belle journée fut honorée par les présences du maire de Ramatuelle, Roland BRUNO, du président de la FDC83, Laurent FAUDON, Gilles BOYER responsable du secteur, des présidents des sociétés de chasse du secteur.

Les festivités commencèrent par le discours de Monsieur le Maire, de Monsieur le Président de la FDC83 et le mot du président de la société de chasse « A bourra » organisateur de cet événement.

Après ce moment d'allocution l'assemblée a été invitée à boire le verre de l'amitié suivi d'un délicieux repas. Cela a permis de rassembler les adhérents actuels, les plus anciens et leur famille ainsi que des présidents de secteurs.

Ce fut une joie pour les « encians » de partager leurs anecdotes et des pratiques de chasse parfois disparus aujourd'hui avec les plus jeunes.

Nous tenons à présenter nos remerciements à tous ceux qui nous ont permis de réaliser cet événement notamment la mairie pour son aide qui fut indispensable à l'aboutissement de ce projet et tous les bénévoles trop nombreux pour les nommer.

Christel HELSTROFFER





23^E CHAMPIONNAT D'EUROPE D'IMITATION DU CHANT DES OISEAUX AU CHÂTEAU DE LA BUZINE À MARSEILLE

Le samedi 11 juin étaient présents Jean-Charles BORGHINI conseiller régional représentant Renaud MUSELIER, Alain VIDAL vice-président du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Marc MEISSEL président d'honneur de la FRC PACA, Charles DE SAINT RAPT et Michel BRUCHON administrateur et directeur de la FDC13, Marc ALLIONE administrateur représentant Laurent FAUDON de la FDC83, Christian PESCE trésorier représentant André PESCE président de la FDC04, Massimo MARRACCI président de l'Association Européenne des Chasseurs Traditionnels (AECT), Miguel Angel BAYARRI MONTESINOS chef de délégation Espagne/APAVAL, Maurizia SALTON chef de délégation Italie/Pro-Sacile, Victor VIVIAND premier champion d'Europe français catégorie grive mauvis.



Miguel Angel BAYARRI
et Massimo MARRACCI



Christophe MANIVET, Eric CAMOIN,
Massimo MARRACCI

C'est au château de la Buzine, ancienne demeure de Marcel Pagnol qui deviendra « *Le Château de ma mère* » que se déroule le 23^e championnat d'Europe d'imitation du chant des oiseaux organisé par l'ANDCTG

Devant six juges, chaque « chieur » doit reproduire le son d'une espèce : le merle, la grive musicienne, la grive mauvis et un oiseau de son choix. Chaque juge donne une note sur 20 à chaque chant, puis on additionne. Trois nations s'affrontent : l'Espagne, l'Italie et la France. Cette dernière défend son titre remportée en 2019, après deux années sans concours pour cause sanitaire.

Le « *chieur* » peut être assimilé à un musicien. Il joue de son instrument « *le Chilet* » terme provençal pour désigner l'appeau. « *C'est comme une langue, qui permet de dialoguer avec les oiseaux* ».

La France est représentée par : Alain SARAGOSSA, Christophe MANIVET, Sébastien MUGAVERO et Jean-Paul DE FILIPPI. « *On s'entraîne tous les jours et on essaie d'être en osmose avec l'oiseau. Tout se fait par aspiration. On ne souffle pas dans l'appeau. La gorge, la glotte et la langue bougent, faisant sortir des sonorités; souvent très étonnantes; des roulés, des graves, des aigus* », explique Christophe MANIVET, double champion d'Europe d'imitation du chant des oiseaux, au quotidien régional. « *Un bon chant, on peut visualiser l'oiseau en fermant les yeux* ».

Il existerait une petite dizaine d'écoles en Provence, avec une vingtaine d'élèves, soit près de 200 pratiquants, selon l'ANDCTG, qui gère désormais le concours.

À ce jeu de vocalise, la France l'a emporté. Et c'est le champion d'Europe en titre, le Marseillais Christophe MANIVET qui a remporté ce 23^{ème} championnat européen face à huit autres concurrents français, italiens et espagnols. À noter que la France remporte également ce championnat d'Europe par équipe. Elle conserve donc son titre.

Un grand merci à la Région sud PACA, au département des Bouches du Rhône, à toutes les fédérations 04, 05, 06, 13, 83, 84, à la FNC, la fondation François Sommer, les sociétés Lothantique, PROMAN, Hélien BAUD qui nous ont permis d'organiser le championnat.

Christel HELSTROFFER

RESULTATS DU 23^E CHAMPIONNAT D'EUROPE D'IMITATION DU CHANT DES OISEAUX



Juges: Christian PAOLETTI (F), Olivier BONINI (F),
Ettore SCABIN (I), Graziano MANGANELLI (I), José
NEBOT Gil (E), Diego Pascual MIRO GARCIA (E)

Directeur du concours : Bernard BOSCA

Chronométrateur: Théo PASTOURET

| Catégorie : Grive musicienne | Catégorie : Grive mauvis | Catégorie : Merle noir |
|--|---|---|
| | | |
| 1-Sébastien MUGAVERO 2-Christophe MANIVET 3- Alain SARAGOSSA 4-EnriqueMARZA GASCO 4- Paolo PASQUALETTI 6- Luis Albert SEGUI 6- Camillo PRODOCIMO 8- Andreu BATTALLER 9- Mariano GERLIN | 1- Paolo PASQUALETTI 2-Christophe MANIVET 3- Alain SARAGOSSA 4- Sébastien MUGAVERO 5- Mariano GERLIN 6- Enrique MARZA GASCO 7- Luis Albert SEGUI 8- Andreu BATTALLER 9- Camillo PRODOCIMO | 1-Christophe MANIVET 2- Sébastien MUGAVERO 3- Alain SARAGOSSA 4- Paolo PASQUALETTI 4- Camillo PRODOCIMO 6- Mariano GERLIN 7- Andreu BATTALLER 7- Luis Albert SEGUI 9- Enrique MARZA GASCO |

Champion d'Europe individuel
(meilleur total de points dans
les trois catégories officielles)



Christophe MANIVET

Catégorie : Divers



- 1 - Claudio PIN
- 2- Jean-Paul De FILIPPI
- 3 - Salva AGUILELLA

Champion d'Europe par équipe



1 – France

La délégation française était composée de: Stéphane MARTUCCI chef de délégation, Jérôme DESSERRE commissaire, Christian PAOLETTI juge, Olivier BONINI juge, Christophe MANIVET, Alain SARAGOSSA, Sébastien MUGAVERO, Jean-Paul DE FILIPI.

LES COURS DE CHILET REPRENENT

Vous trouverez ci-dessous les dates et les heures des cours dans les différentes écoles. Avant de vous y rendre nous vous invitons à vous connecter sur le site internet de l'association www.chasse-grives.fr ou en prenant contact avec les professeurs de chilet



Trophée Giovanni BANA



- 1- Florent ROLLET premier vainqueur du trophée Giovanni BANA.
- 2- Quentin ABEILLE et Thibaud MICOTTI,
- 4- Paul SAPPE,
- 5- Gaetan MICOTTI,
- 6- Jean Marie CAMOIN,
- 7- Mathieu SAPPE, Antony MANIVET et Gaspar SAUTEL EVAN,
- 10- Vincent BONINI,
- 11- Eden RICOTTA,
- 12- Addou THAIS,
- 13- Axel SCHIALLANO



2 - Italie

La délégation italienne était composée de: Maurizia SALTON chef de délégation, Umberto CARCO commissaire, Ettore SCABIN juge, Graziano MANGANELLI juge, Camillo PROSDOCIMO, Mariano GERLIN, Paolo PASQUALETTI, Claudio PIN



3 - Espagne

La délégation espagnole était composée de: Miguel Angel BAYARRI MONTESINOS chef de délégation, Vicente ALBARO BACHERO commissaire, José NEBOT GIL juge, Diego Pascual MIRO GARCIA juge, Luis Albert SEGUI, Enrique MARZA GASCO, Andreu BATALLER, Salva AGUILELLA

TROPHÉE GIOVANNI BANA

Suite à la disparition de Giovanni BANA président de l'AECT, nous avons souhaité créer un trophée Giovanni BANA. Quatorze jeunes se sont affrontés en imitant le chant de leur choix.



Florent ROLLET Quentin ABEILLE et Thibaud MICOTTI, Paul SAPPE, Gaetan MICOTTI, Jean Marie CAMOIN, Mathieu SAPPE, Antony MANIVET et Gaspar SAUTEL EVAN, Vincent BONINI, Eden RICOTTA, Addou THAIS, Axel SCHIALLANO



LE DIMANCHE 17 JUILLET, (TAN) À ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

LE POINTER CLUB ALPES-CÔTE D'AZUR A ORGANISÉ LE TEST D'APTITUDE NATUREL (TAN) À ROQUEBRUNE SUR ARGENS. PAS MOINS DE 32 CHIENS ONT PARTICIPÉ À CE TEST MAIS AUSSI À LA SÉLECTION POUR LA FINALE DES JEUNES POINTER ET LA COUPE ROBERT DELPIAT QUI NOUS A FAIT L'HONNEUR D'ÊTRE PRÉSENT, LUI QUI EST BIEN CONNU DANS LE MONDE DES POINTERMANS PAR DEUX FOIS CHAMPION DU MONDE SOUS L'AFFIXE D'ARAMON.

La chaleur, présente dès le début des engagements, a rendu plus difficile le travail des chiens et leurs conducteurs ainsi que celui des juges.

Il est important de souligner que le territoire était idéal pour ces chiens de grande quête ce qui leur a permis de pleinement s'exprimer sur les perdreaux.

Les spectateurs étaient nombreux. A noter la présence du délégué du CNB du Var Christian AUPHAN.

Cette matinée s'est terminée par la remise des TAN,

la coupe Robert DELPIAT et la nomination du chien sélectionné pour la coupe des jeunes chiens.

Le midi, les participants ont pu apprécier une paella à l'ombre.

Félicitations à Alain BRUYERE pour cette organisation, ainsi qu'à toutes les personnes qui l'entourent, le président de Roquebrune-sur-Argens, les juges.

Remerciements à Céline FREITAS qui nous a permis d'avoir de belles photos.

Je vous laisse découvrir ci-dessous les résultats de cette matinée.

Sélection et TAN 1 juge Pierre AVELAN (9 chiens engagés)

1 - Raoul du Grand Rouvière de René LEYDIER - SELECTION (Sélection finale des jeunes) Vainqueur de la coupe Robert DELPIA

2 - Rafale des Belles d'Automne de Catherine BIGONI

3 - Simca 100 des Belles d'Automne de Philippe LEONELLI

TAN 2 - Juge Stéphane IVARS (8 chiens engagés)

1 - Rico de Bassegas de Denis LEYDIER

2 - SANA du Crohot noir de Luc BOLLENGIER STRAGIER

3 - Star du Jas de la Baronne d'Hervé CARTIER

TAN 3 - Juges Alain BRUYERE, Damien HISSELI (5 chiens engagés)

1 - Sonic du bois de la Humaine de Christian MERGERIE

2 - Scott du Vallon des Peintres de François PESCE3 - Sysca de l'étang du Vert de Jonathan GARCIA

4 - Shannel de Jean Noël PUCHE

5 - Siska du Clos de la Berugette de Jean Noël PUCHE

FIELD INITIATION - Juge Jean Pierre MICHEL (6 chiens engagés)

1 - Seiko des Sommets Alpains de François D'EYSSAUTIER - meilleur chien de la batterie

Nécrologie - Hommage

YVON LAUGIER

Mon oncle

Tu es né à La Bastide dans une famille de chasseurs. Tu es rentré à la société de chasse de La Bastide « *la Diane de Lachens* » en 1970 comme secrétaire et président de 1986 à 2008 soit pendant 38 ans. J'ai ressenti beaucoup de fierté quand je t'ai succédé à la présidence. Et je pense aux moments joyeux que nous avons partagés quand nous allions ensemble aux congrès où tu as reçu les trois médailles honorifiques.

Les veilles d'ouverture de la chasse m'empêchaient de dormir toute la nuit pour être sûr d'être prêt le matin. Tu nous as transmis la passion des chiens courant. Tu as toujours eu des chiens exceptionnels.

Véritable enfant du pays, tu connaissais ton territoire par cœur. Cette connaissance, de la moindre draille et du plus petit buisson t'a permis de développer un sens aigu de la battue et de la nature. Une sagesse et un savoir-faire que tu as toujours mis au service des autres.

Tout au long de ces années, nos passions furent communes ! Quelle joie et quelle fierté nous avons ressenties le jour de la fête de La Bastide lorsque nous avons gagné tous les trois avec Gilles, le challenge à la Provençale de ton père et notre grand-père Marcel LAUGIER.

Avec sa générosité, sa bienveillance et son caractère profondément humain, Yvon était un de ces hommes qui marquent à jamais l'âme d'un village et d'une famille.

Le Brouis et le Lachens sont orphelins. Nous le sommes tous. En Saint Hubert, Adessias Yvon





Fédération Départementale des Chasseurs

du Var (83)

Le changement d'heure d'été a été appliqué.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

Domaine de Villonne

Var (83). Domaine la Villonne, Sant-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale.

Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE.

Abonnement saison. Tél. 06.09.44.48.50

Chasse d'exception Camargue

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités.

Excellent rapport qualité/prix : 500 €/journée repas inclus.

Ambiance conviviale, grand moment de plaisir.

Tél : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

Élevages de gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19

et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr



DOMAINE DE MAZAGRAN



Entraînement de chiens courants

Réservation : M. DOS SANTOS
06.87.06.65.95

Vins-sur-Caramy

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

| SEPTEMBRE | | | | OCTOBRE | | | NOVEMBRE | | |
|-----------|----|------|-------|---------|----|------------|----------|----|------------|
| J | 1 | 7:00 | 20:11 | S | 1 | 7:33 19:17 | M | 1 | 7:10 17:28 |
| V | 2 | 7:01 | 20:09 | D | 2 | 7:34 19:15 | M | 2 | 7:12 17:26 |
| S | 3 | 7:02 | 20:07 | L | 3 | 7:35 19:14 | J | 3 | 7:13 17:25 |
| D | 4 | 7:03 | 20:06 | M | 4 | 7:36 19:12 | V | 4 | 7:14 17:24 |
| L | 5 | 7:04 | 20:04 | M | 5 | 7:37 19:10 | S | 5 | 7:15 17:23 |
| M | 6 | 7:05 | 20:02 | J | 6 | 7:39 19:08 | D | 6 | 7:17 17:22 |
| M | 7 | 7:06 | 20:00 | V | 7 | 7:40 19:07 | L | 7 | 7:18 17:20 |
| J | 8 | 7:07 | 19:59 | S | 8 | 7:41 19:05 | M | 8 | 7:19 17:19 |
| V | 9 | 7:09 | 19:57 | D | 9 | 7:42 19:03 | M | 9 | 7:21 17:18 |
| S | 10 | 7:10 | 19:55 | L | 10 | 7:43 19:02 | J | 10 | 7:22 17:17 |
| D | 11 | 7:11 | 19:53 | M | 11 | 7:44 19:00 | V | 11 | 7:23 17:16 |
| L | 12 | 7:12 | 19:51 | M | 12 | 7:46 18:58 | S | 12 | 7:24 17:15 |
| M | 13 | 7:13 | 19:50 | J | 13 | 7:47 18:57 | D | 13 | 7:26 17:14 |
| M | 14 | 7:14 | 19:48 | V | 14 | 7:48 18:55 | L | 14 | 7:27 17:13 |
| J | 15 | 7:15 | 19:46 | S | 15 | 7:49 18:53 | M | 15 | 7:28 17:12 |
| V | 16 | 7:16 | 19:44 | D | 16 | 7:50 18:52 | M | 16 | 7:30 17:11 |
| S | 17 | 7:17 | 19:42 | L | 17 | 7:52 18:50 | J | 17 | 7:31 17:10 |
| D | 18 | 7:18 | 19:41 | M | 18 | 7:53 18:48 | V | 18 | 7:32 17:09 |
| L | 19 | 7:19 | 19:39 | M | 19 | 7:54 18:47 | S | 19 | 7:33 17:09 |
| M | 20 | 7:21 | 19:37 | J | 20 | 7:55 18:45 | D | 20 | 7:35 17:08 |
| M | 21 | 7:22 | 19:35 | V | 21 | 7:56 18:44 | L | 21 | 7:36 17:07 |
| J | 22 | 7:23 | 19:33 | S | 22 | 7:58 18:42 | M | 22 | 7:37 17:06 |
| V | 23 | 7:24 | 19:32 | D | 23 | 7:59 18:41 | M | 23 | 7:38 17:06 |
| S | 24 | 7:25 | 19:30 | L | 24 | 8:00 18:39 | J | 24 | 7:39 17:05 |
| D | 25 | 7:26 | 19:28 | M | 25 | 8:01 18:38 | V | 25 | 7:41 17:04 |
| L | 26 | 7:27 | 19:26 | M | 26 | 8:03 18:36 | S | 26 | 7:42 17:04 |
| M | 27 | 7:28 | 19:24 | J | 27 | 8:04 18:35 | D | 27 | 7:43 17:03 |
| M | 28 | 7:29 | 19:23 | V | 28 | 8:05 18:33 | L | 28 | 7:44 17:03 |
| J | 29 | 7:31 | 19:21 | S | 29 | 8:06 18:32 | M | 29 | 7:45 17:03 |
| V | 30 | 7:32 | 19:19 | D | 30 | 7:08 17:30 | M | 30 | 7:46 17:02 |
| | | | | L | 31 | 7:09 17:29 | | | |

| | | |
|--|--|------|
| | FORFAIT ANNONCE SIMPLE | 15 € |
| | FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE | 30 € |
| | FORFAIT ANNONCE NON CADREE | 50 € |
| | FORFAIT ANNONCE ENCADREE AVEC UNE IMAGE | 80 € |
| | LES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS ET DONS DE CHIEN) | |

DECATHLON

FREJUS - TRANS EN PROVENCE - TOULON - OLLIOULES

19€

SOLOGNAC

PANTALON REGULAR HOMME - STEPPE 300 NOIR

Conçu pour tous les types de chasse par temps sec.

Pantalon résistant grâce aux coutures robustes, pratique grâce à sa ceinture élastique pour plus de confort et ses 5 poches dont une zippée.

Réf : 8155549



9€

SOLOGNAC

T-SHIRT MANCHES COURTES RESPIRANT CHASSE HOMME - 100 VERT CLAIR

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Léger et respirant, avec ce t-shirt la transpiration s'évacue vers l'extérieur pour vous laisser au sec.

Réf : 8669600



19€

SOLOGNAC

BERMUDA 500 GRIS

Conçu pour la chasse et l'observation de la faune par temps chaud.

Bermuda très résistant, pratique avec ses 2 poches cargo et sa poche zippée.
La taille semi-élastiquée s'adapte à toutes les morphologies et offre un meilleur maintien.

Réf : 8355977



40€

SOLOGNAC

GILET CHASSE RESPIRANT HOMME - 520 MARRON V2

Conçu pour la chasse au petit gibier par temps sec, ce gilet de chasse léger favorise la circulation de l'air grâce aux micro-trous laser et au tissu mesh.

Concrètement, le retravail de sa conception le rend plus respirant et confortable.

Réf : 8588849



25€

SOLOGNAC

CHAUSSURES CHASSE RESPIRANTES MARRON CROSSHUNT 100 BASSE

Les chaussures non imperméables tige basse faites pour toutes les pratiques de chasse et activités extérieures

Avec sa tige en partie croûte de cuir, sa semelle et son insert en EVA et son renfort tout autour du pied, chassez, travaillez, vagabondez dans les bois par temps sec dans le plus grand confort.

Réf : 8642087



30€

SOLOGNAC

CHEMISE MANCHES LONGUES LÉGÈRE ET RESPIRANTE CHASSE HOMME - 520 MARRON

Nos concepteurs chasseurs ont développé cette chemise manches longues légère et respirante pour apporter plus de confort pendant vos sorties chasse.

Chemise composée de polyamide à 100 % pour plus d'évacuation de la transpiration, avec renfort aux épaules, manches remontables, double col et aérations dans le dos et sous les aisselles.

Réf : 8642087

